



Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 23 (mai - juin 2015) Rubrique études

En réponse à la crise, la réglementation des activités financières a été renforcée et la palette des outils de supervision étoffée : en particulier, les stress tests prennent désormais une place prépondérante.

Dans le secteur des assurances, l'EIOPA (*European Insurance and Occupational Pensions Authority*) a organisé un deuxième test de résistance en 2014, après un premier exercice en 2011. Ce test était composé de deux modules distincts : une composante principale qui a couvert 167 groupes d'assurance représentant environ 55 % des primes brutes du marché européen et un module complémentaire impliquant 255 entreprises.

Le module principal, dit « *coremodule* » visait à appliquer des chocs instantanés (de marché ou assurantiels), les chocs de marchés étant combinés sous la forme de deux scénarios. Le module complémentaire appelé « *satellite-module* » avait pour but de tester la solidité des principaux organismes d'assurance à l'exposition d'un environnement de taux bas prolongé.

Cet exercice a par ailleurs permis de tester la préparation des organismes au futur régime prudentiel puisqu'il a été réalisé selon la formule standard de Solvabilité II, sans toutefois refléter intégralement l'état de la réglementation qui sera en vigueur au 1er janvier 2016. Les principaux résultats et enseignements de l'exercice ont été publiés de manière agrégée par l'EIOPA en novembre 2014.

Concernant le marché français, 11 groupes ont participé au module principal et 16 entités au module complémentaire. La comparaison du marché français avec l'ensemble de l'échantillon européen a donné lieu à une publication dans la collection *Analyses et Synthèses*.

Les résultats publiés démontrent la résilience du marché français pour tous les scénarios considérés. Le capital de solvabilité requis (SCR) en situation de base (fin décembre 2013) est couvert par l'ensemble des groupes français alors que 14 % des groupes européens – représentant 3 % des actifs – n'y satisfont pas. Cette première indication souligne la capacité des groupes français ayant participé à l'exercice à atteindre les exigences Solvabilité II du pilier I.

Le scénario adverse de **chute des marchés actions** entraîne une baisse des fonds propres en ligne avec la moyenne européenne, à hauteur de 41 %. Avec un impact à la baisse sur les fonds propres de 20 %, le scénario d'élargissement des écarts de taux des obligations des émetteurs non financiers est légèrement plus élevé que pour le reste du marché européen (impact de 15 %).

En ce qui concerne les **chocs assurantiels**, aucun ne permet d'entamer sérieusement les fonds propres des participants, en raison notamment de l'emploi des mécanismes traditionnels de réduction du risque tels que la réassurance ou les capacités d'absorption (adaptation de la rémunération des assurés au rendement de l'actif, mécanisme stabilisateur des impôts), reconnues et quantifiées avec le régime Solvabilité II.

Dans le cas du **module complémentaire**, aucun des scénarios n'entame les fonds propres du secteur français, ni ne met en évidence de problème de rentabilité. Toutefois, ce stress a d'ores et déjà été dépassé puisque le taux européen à 10 ans est plus proche de + 0,5 % que des 1 % du premier scénario (et 2 % du second). D'un point de vue méthodologique, ce test présentait un réel défi technique pour les compagnies d'assurance : celles-ci devaient projeter de manière fiable les chroniques de *cash-flows* futurs en cohérence avec leur plan d'affaire sur des horizons très longs (60 ans). La part inévitable d'estimation qui est incluse dans ces résultats impose la prudence dans les conclusions que l'on peut en tirer.

[Retrouvez l'étude « Stress tests 2014 de l'EIOPA » dans la revue Analyses et Synthèses \(avril 2015 n°44\)](#)